

Compte rendu de réunion de conseil du Mardi 10 janvier 2017

Présents : Bernard ROHOU, Nathalie KERVERN, Eric CHARROY, Laurence BLANCHARD, Françoise CAUDAL-Le BARS, Christelle CHEVANCE, Alain KERBIRIOU, Maximilien LE FEUR, Louise-Anne LE GAC, Gilles LE GALL, Michel Le GALLO, Ludovic L'HOPITAL, Odile Daniel, secrétaire de mairie

Excusés : Kate HUSBAND, Michel MENGUY (procuration à Louise-Anne Le Gac), Stéphane MORZADEC
Secrétaire de séance : Nathalie KERVERN

Approbation du dernier compte-rendu

Ordre du jour

- 1 - CCKB refus du PLUI
- 2 - Document unique
- 3 - Recensement : rémunération des agents
- 4 - Devis MCE pour vidéo projecteur
- 5 - Devis SDE
- 6 - Location Logement Bout du Pont
- 7 - Projet Etangs Guéné
- 8 – Questions diverses

1 - CCKB refus du PLUI

L'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les EPCI existant à la date de la publication de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et qui ne sont pas compétents en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le deviennent automatiquement le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la dite loi, soit le 27 mars 2017.

Ce transfert de compétence automatique peut être, toutefois, contré par une minorité de blocage. Celle-ci doit s'exprimer dans un délai de trois mois précédant le 27 mars 2017, soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, et regrouper au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population, soit sur la CCKB, au moins 5 communes représentant au moins 3 800 habitants.

Le Conseil Communautaire du 15 décembre dernier a, à l'unanimité, émis un avis défavorable à ce transfert.

Le maire invite le Conseil Municipal à suivre l'avis du Conseil Communautaire, et à valider la délibération jointe en annexe. Il convient de rappeler que l'absence d'avis vaudrait accord sur le transfert de la compétence.

Proposition acceptée par 11 voix pour et 2 abstentions

2 - Document unique

Mise en œuvre de l'évaluation des risques dans les services communaux de PLELAUFF dans le cadre du Document Unique.

Informations rappelées au maire, adjoints et conseillers municipaux présents le 10 janvier 2017 en CM

Vous m'avez confié la rédaction du Document Unique et en tant que référent pour cette tâche, je confirme que les documents sont prêts depuis fin novembre mais le travail d'analyse a pris un peu de retard (Déménagement de la mairie, préparations fêtes de fin d'année, congés du personnel, indisponibilité.)

En ce début du mois de janvier nous pouvons lancer la phase d'explication du déroulement de la démarche, identifier les postes ou attitudes qui jalonnent les divers travaux que sont amenés à conduire les employés et agents municipaux et déterminer s'il existe des risques à prévenir ou à éviter.

J'expliquerai le contexte réglementaire qui s'impose, et la démarche que je vais déployer (env.1h) le jour et à l'heure qui convient le mieux aux employés sans désorganiser le service attendu.

Je rappellerai les objectifs (analyse, cotation, plan d'action, réévaluation)

*Je travaillerai avec méthodologie en m'appuyant sur les 17 fiches élaborées par l'INIRS**

J'expliquerai le besoin de connaître toutes les activités mises en œuvre dans le cadre du travail particulier qui concerne le personnel et employés municipaux, je prendrai une à deux heures avec eux pour inventorier toutes les tâches qui leur sont demandées*

Pour le secrétariat de mairie et l'agent de service il est plus facile de trouver du temps à leur convenance.

Avec l'aide de chacun je dresserai la liste des diverses activités auxquelles ils sont confrontés durant les saisons ou besoins particuliers ou spéciaux dans l'année en cherchant à regrouper les activités en unités de travail cohérentes.

J'établirai pour chacun des travaux à produire la liste des risques en évaluant leur possible dangerosité

Je rappellerai l'importance du port des EPI et du respect des consignes quand elles existent*

Je prendrai en considération l'aspect Organisationnel, Technique et Humain pour obtenir une cotation du risque au plus juste.

Si lors des observations puis cotations, il s'avère qu'un risque est sérieux ou grave, j'établirai une demande d'action corrective pour protéger, réduire ou supprimer le risque

Un groupe de pilotage composé de Mrs B. ROHOU, E. CHARROY et A. KERBIRIOU sera chargé d'analyser les résultats et les actions à conduire.

A l'issue de toutes ces analyses, évaluations et cotations il sera établi un Document Unique de synthèse des risques rassemblés sur 1 feuille A4

Les documents d'analyses et de cotations (feuilles tableur EXCEL) resteront dans le dossier en mairie.

Afin de coller au plus près de ce qui se fait, le Document Unique doit être revu chaque année ou à chaque évolution marquante dans les manières de procéder.

En termes de délai, j'envisage de restituer les analyses et résultats pour fin février 2017

Alain KERBIRIOU référent Document Unique pour la commune de Plélauff

INIRS Institut National de Recherche et de Sécurité

Travail Désigne l'effort physique ou intellectuel qui doit être accompli pour faire quelque chose ou obtenir un résultat recherché ici pour les besoins de la commune.

EPI Équipements et Protections Individuelles (tels que lunettes, gants, vêtements, chaussures etc..)

A l'issue de cet exposé, Bernard ROHOU tient à rappeler qu'il s'agit d'abord d'une analyse de la situation et non d'une immixtion qui ne pourrait que conduire à une certaine gêne dans le service ou à l'allégation voire l'assertion d'un risque inexistant. La municipalité a toujours été très attentive aux conditions de travail des employés et a toujours répondu favorablement à toute demande faite dans ce sens.

3 - Recensement : rémunération des agents

Le recensement de la population se fera du 19 janvier au 18 février 2017. 2 agents recenseurs ont été recrutés pour réaliser ces opérations : Léo Barac'h et Marina Hamon. 2 secteurs géographiques ont été déterminés par l'INSEE :

Secteur 1 : Partie est de la route de Pontivy et du village de Kerauter qui sera confié à Marina Hamon.

Secteur 2 : Partie ouest de la route de Pontivy et du village de Kerauter qui sera confié à Léo Barac'h.

Ces agents recenseurs seront rémunérés de la façon suivante :

- 35€ par demi-journée de formation (70€)
- 100€ pour la reconnaissance des secteurs
- 180€ forfait déplacement secteur 1
- 230€ forfait déplacement secteur 2
- 3€ par logement visité

Proposition de rémunération adoptée par 12 voix pour, 1 abstention.

4 - Devis MCE pour vidéo projecteur

La réalisation de travaux à la mairie, dans la salle du conseil, serait aussi l'occasion d'améliorer système de vidéo projection par d'une part l'achat et l'installation au plafond d'un vidéo projecteur, plus silencieux que l'actuel, et d'un écran.

Le principe de l'acquisition de ce matériel est dans un premier temps soumis à l'approbation du conseil. Françoise Caudal-Le Bars estime que cet achat ne se justifie pas, que l'ancien vidéo projecteur suffit amplement. Eric Charroy maire-adjoint abonde dans la proposition de Bernard Rohou et argue qu'il serait regrettable de ne point bénéficier de l'opportunité des travaux en cours pour optimiser cette salle.

La proposition de principe d'acquisition de ce matériel est validée par 12 voix pour, 1 contre.

S'ensuit une seconde question sur l'écran, soit un écran à commande électrique, soit un écran à commande manuelle. Un coût de 559€ sépare les 2 modèles. Après débats, la proposition de commande manuelle pour un montant total de 1742€ est retenue par 12 voix pour, 1 contre.

5 - Devis SDE

Un premier devis d'un montant de 180€ HT dont 108€ HT à charge de la commune pour le remplacement d'une vasque au lotissement Résidence d'Armor est présenté au conseil bien que les travaux aient déjà été réalisés.

Cette situation ne manque pas de susciter quelques remarques négatives. Le maire précise cependant que ces réparations, aussi nécessaires qu'impératives, ont été réalisées lors du contrôle de l'éclairage public.

Adopté à l'unanimité

Un second devis d'un montant de 1460€ dont 876€ à charge de la commune est présenté pour le remplacement d'une armoire électrique Rue du Château d'Eau.

Adopté à l'unanimité

6 - Location Logement Bout du Pont

Un logement locatif T2 est vacant au Bout du Pont depuis le mois d'octobre. Régulièrement annoncée tant sur le site « Le Bon coin » que sur les réseaux sociaux, cette location ne reçoit aucune demande.

Le maire propose :

- de majorer le loyer actuel de 230€ à 250€, voire 260€
- de solliciter le concours de l'agence « Crenn » pour la mise en location de cet appartement.

Concernant la première proposition, Christelle Chevance fait remarquer que si ce logement ne trouve point de locataire c'est peut-être parce que le loyer est déjà trop élevé, Gilles Le Gall semble partager cette analyse. Le maire rétorque cependant que cette augmentation n'aurait fait qu'absorber les frais d'agence, que cette location permet de bénéficier de l'APL et que des emprunts relatifs y sont toujours remboursés.

Après débats, cette proposition est refusée par 6 voix contre, 5 pour et 2 abstentions

La seconde proposition, à savoir mise en location auprès d'une agence moyennant frais de dossiers d'un montant d'1 loyer et versement d'honoraires de gestion locative à 6 % HT du montant du loyer mensuel et TVA à 20% suscite également des débats :

- une publicité a-t-elle été faite auprès des écoles ? Réponse Oui
- pourquoi ne pas faire une publicité dans Ouest-France Immobilier ?
- s'il n'y a pas demande, n'est-ce pas parce qu'il y a déjà beaucoup de propositions dans Gouarec même ?

Après discussion, la proposition 2 est adoptée à l'unanimité.

7 - Projet Etangs Guéné

Le projet d'aménagement des étangs Guéné est à nouveau présenté au conseil. Pour que ce projet puisse bénéficier des subventions auprès de la fédération, il serait impératif qu'il soit validé par le conseil municipal avant la fin du mois. Le maire trouve ce projet très séduisant et est conforté dans son analyse par Alain Kerbiriou et Michel Le Gallo mais souhaiterait l'inclure dans un plus vaste projet d'aménagement touristique qui associerait l'aménagement du bas du bourg.

La commune de Plélauff étant propriétaire des lieux, la maîtrise d'ouvrage lui incombe de fait.

Le plan de financement d'un montant de 31425€ HT prévoit une participation des collectivités locales de 20%, collectivités qui outre la commune comprendraient aussi la CCKB.

Mise au vote, cette proposition d'aménagement des étangs Guéné est adoptée par 11 voix pour, 2 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30